Fiche d'action 10

Travailler en partenariat et instaurer la compréhension mutuelle

Il est important que tous les secteurs, ainsi que les divers groupes du secteur communautaire, travaillent ensemble de manière concertée et solidaire. Il faut pour cela instaurer une compréhension mutuelle (sur les différentes façons de travailler, les priorités, la terminologie, etc.) et concevoir des outils et mécanismes pratiques pour parvenir à un consensus et prendre des décisions difficiles (sur les objectifs partagés, l'allocation des ressources, etc.)

Étapes clés :

Le secteur communautaire et les autres intervenants impliqués dans chacun des organes et mécanismes nationaux de coordination peuvent prendre un certain nombre de mesures pratiques pour améliorer leur mode de collaboration. Il s'agit notamment des suivantes :

☑ 1. Clarifier la signification du terme « partenariat ». [Voir l'encadré 29]

Encadré 29 : Partenariat entre les différents secteurs

Le partenariat, c'est travailler avec les autres pour réaliser ce que l'on ne peut pas réaliser tout seul. Pour la coordination nationale des réponses au VIH/SIDA, il implique différentes actions :

- Développer la compréhension mutuelle et l'appréciation réciproque des forces, des faiblesses, des expériences, des leçons, etc.
- Oeuvrer à la réalisation d'un objectif commun.
- Travailler dans l'intérêt mutuel des parties.
- Avoir des rôles et responsabilités précis et complémentaires.
- Partager des ressources complémentaires (p. ex., compétences, bonnes pratiques, accès au financement).
- Respecter les principes de travail convenus du partenariat.

(Source : adapté de *Pathways to Partnerships*, Alliance internationale de lutte contre le VIH/SIDA.)

☑ 2. Instaurer une compréhension mutuelle. Pour cela, il faut éventuellement :

- En savoir plus sur les activités de chaque groupe et son mode de fonction nement (par exemple, en lisant chacun les rapports annuels et guides des meilleures pratiques de l'autre et en procédant à une analyse réciproque des rapports d'évaluation).
- Être mutuellement conscient des opportunités et des défis (par exemple, en s'enquérant chacun des ressources, des limites, des pressions et de la diver sité de l'autre).
- Observer les actions mutuellement. Par exemple, les professionnels du sexe peuvent inviter les autorités et les membres du secteur privé de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA à visiter leurs projets, ou encore un groupe thématique des Nations Unies peut inviter les représentants des personnes vivant avec le VIH à assister à l'une de ses réunions.

☑ 3. Élaborer et utiliser des outils participatifs pour instaurer une compréhension mutuelle, effectuer ensemble la planification et parvenir à un consensus. [Voir l'encadré 30] Ces outils doivent :

- Être expliqués à tous les acteurs impliqués; il convient de s'assurer que ces derniers les comprennent et y adhèrent.
- Favoriser la collaboration.
- Permettre aux différences d'opinion de s'exprimer et les canaliser.
- Être pratiques et permettre aux personnes de développer et de partager leur pensée en passant ensemble des paroles à l'acte.
- Faire en sorte que les résultats soient archivés, afin que les personnes se souviennent exactement des décisions prises et de la manière dont elles l'ont été.

☑ 4. Élaborer et adopter des principes de travail. Cette tâche peut se réaliser sous la forme d'un accord informel ou de manière plus formelle à travers un mécanisme tel qu'un mémorandum d'entente ou un autre accord qui engage les parties. Ce document peut couvrir les domaines suivants :

- Mode de traitement réciproque des différents secteurs (en veillant particulièrement à ne pas porter de jugement ni exercer une discrimination).
- Langage à utiliser (en évitant le jargon dans la mesure du possible et en choisissant une langue de travail appropriée qui n'exclut personne).
- Confidentialité (garantir que les personnes vivant avec le VIH/SIDA peuvent participer sans crainte de voir leur statut divulgué publiquement).
- Transparence (parvenir à un engagement pour discuter des questions ouvertement et honnêtement).
- Propriété intellectuelle (préciser les « propriétaires » des documents clés tels que le cadre d'action contre le VIH/SIDA convenu, les personnes pouvant les utiliser et de quelle façon elles peuvent le faire).
- Principes clés à promouvoir, tels que l'égalité des sexes et le GIPA (implication accrue des personnes vivant avec le VIH/SIDA).
- Pratiques professionnelles (par exemple, répondre mutuellement aux courriers électroniques ou toujours présenter des excuses si une personne ne peut pas assister à une réunion).
- Résultats et rendements attendus (notamment les plans de travail et budgets, le cas échéant).

☑ 5. Concevoir et utiliser des outils participatifs pour faire face aux différences d'opinion et aux crises. Ces outils doivent :

- Être expliqués à tous les acteurs impliqués et l'on doit s'assurer qu'ils les comprennent et y adhèrent.
- Permettre aux personnes d'exprimer leurs désaccords, mais se focaliser sur la recherche d'un terrain d'entente ou d'un compromis.
- Être pratiques, en permettant aux personnes d'instaurer la compréhension mutuelle et le respect en réalisant quelque chose ensemble.
- Être orientés vers les objectifs, par exemple en s'assurant qu'on parviendra au bout du compte à une décision, quelles que soient la gravité et la complexité des différences.
- Faire en sorte que les résultats soient archivés, afin qu'il n'existe pas de controverse sur les décisions prises et la manière dont elles l'ont été.

☑ 6. Élaborer et approuver des mécanismes pour surveiller, évaluer et réviser le partenariat. Cette tâche peut consister à concevoir des indicateurs pour évaluer l'efficacité du partenariat et savoir si les engagements sont respectés.

Encadré 30 : Outil d'instauration d'une compréhension mutuelle

L'outil suivant peut être utilisé par un secteur pour comprendre davantage ses relations actuelles avec un autre secteur et pour déterminer les zones à améliorer.

Par exemple, il pourrait être utilisé par le secteur communautaire (lors d'une rencontre d'un réseau d'ONG) pour évaluer la diversité des organisations au sein du secteur et ses relations avec le gouvernement, les donateurs et le secteur privé.

Mode d'emploi :

1. Sélectionnez un secteur avec lequel le vôtre souhaite améliorer ses relations.
2. Discutez de ce que votre secteur pense de l'autre. Par exemple, que pensez-vous de leur rôle ? de leurs forces/faiblesses ? des ressemblances/différences de modes de travail par rapport aux vôtres ? des meilleurs/pires aspects de la collaboration avec eux ? Rédigez les points clés dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous. Répétez le processus, mais par rapport à ce que l'autre secteur pense du vôtre. Rédigez les points clés dans la colonne de droite du tableau.

Comment nous les percevons	Comment ils nous perçoivent
• xx	• xx
• xx	• xx
• xx	• xx
• xx	• xx

3. Discutez des points que votre secteur a en commun avec l'autre. Rédigez les points clés dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous.
4. Discutez des différences de votre secteur par rapport à l'autre. Rédigez les points clés dans la colonne de droite du tableau.
5. Sur la base de vos discussions, indiquez deux ou trois points considérés comme prioritaires pour l'amélioration de vos relations avec l'autre secteur. Rédigez les priorités dans la section en bas du tableau.

Éléments que nous avons en commun avec l'autre secteur	Différences entre nous et l'autre secteur
• xx	• xx
• xx	• xx
• xx	• xx
• xx	• xx

Priorités pour l'amélioration de nos relations
• xx
• xx

6. Discutez des modalités pratiques vous permettant de vous atteler aux priorités que vous avez établies. Déterminez votre « première étape », c'est-à-dire ce que vous ferez, quand, où et comment.

(Source : adapté de *Pathways to Partnership*, Alliance internationale de lutte contre le VIH/SIDA.)

Fiches d’action 10 Coordination avec les communautés